

Décision n°

Objet : Attribution du marché de.....

Le Maire de

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L.2122-22.4 ;

Vu la délibération en date du par laquelle le conseil municipal a délégué au maire la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Vu l'avis de publicité relatif à publié au le

Considérant l'avis favorable de la commission chargée de l'ouverture des plis qui s'est réunie le ... en faveur de la proposition faite par la société.....

DECIDE :

Article 1 :

De retenir la proposition de la société ... pour un montant de...HT, soitTTC, jugée comme l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans l'avis de publicité.

De signer l'acte d'engagement et toutes les pièces afférentes à ce marché avec la société retenue.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.

Article 3 :

Ampliation de la présente décision sera faite à M. Le Préfet de ... et à M. Le trésorier municipal.

Fait à ... , Le

Le Maire